

BTV BRUXELLES
Chaussée de Ruisbroek 75
1190 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

BTV ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

DE LIEGE

EAN : _____
Ref.: _____ Compteur n°: _____
Index : _____

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N° : 385/13.06.10/05

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : RUE DU PRÉ AUX JARS
n° 3 4600 VISE

PROPRIETAIRE : BOUTEN

Adresse : _____

DEMANDEUR : ELECTRICON SPRL

Adresse : AV. DU PROGRES n° 3 4432 AHEUR

INSTALLATEUR : IDEM

Adresse : _____

TVA ou CI : _____

Date du contrôle : 10-06-2013 Type de contrôle : examen de conformité visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R. 2.6.2008) (RGPT art. 262) (P.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle Extension Modification Temporaire Renforcement vente d'habitation ; Type locaux : APPARTEMENT 3/B

Début travaux : Fondations avant après 1.10.81 Installation électrique avant après 1.10.81 1.1.88 RGIE art. 86

Raccordement : Tension 2x230 V

Protection raccordement MAX 63 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 10 mm²

Inter.gén. : type A 3000 mA / 63 A

Le électrode de terre : boucle barres piquets conducteur horizontal

Schéma : (T)

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 12 ; RA : 40 Ohm ; RI tot 710 MOhm

Facteurs d'influences externes : REPRIS SUR TERRE GENERAL DE L'IMMEUBLE

DESCRIPTION : _____

VOIR SCHEMAS EN ANNEXE

CONTROLES effectués : voir verso

FRACTIONS CONSTATEES ET/OU NOTES : _____

↳ NEANT

PROCES VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

le responsable du distributeur

nom :

signature :

NOTE : LE CONTRÔLE NE PORTE QUE SUR LES
PARTIES VISIBLE ET ACCESSIBLE.

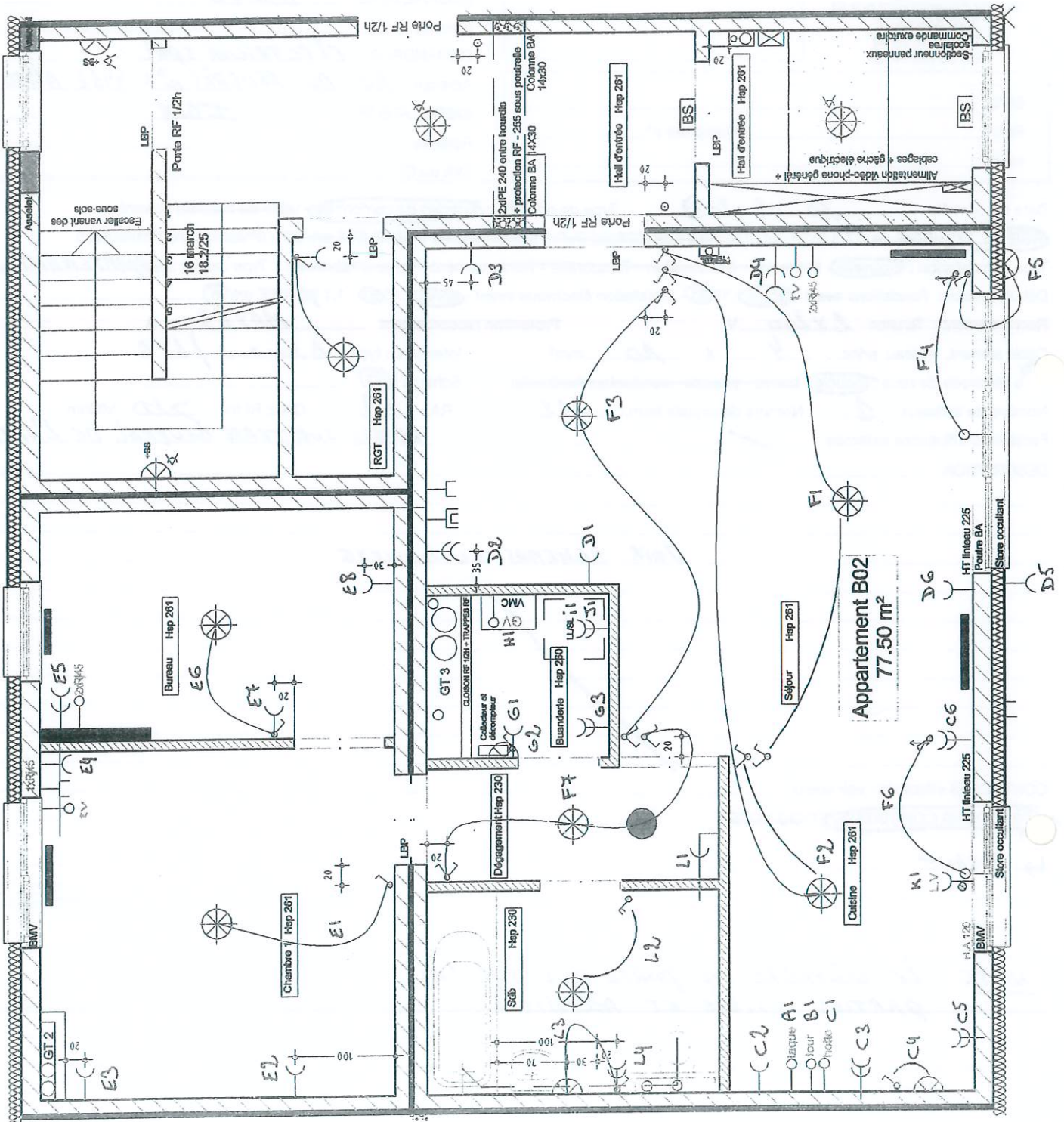
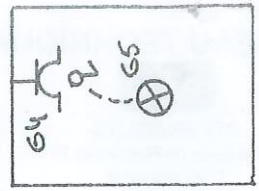
DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION : 1 L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 10-06-2038 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
- 2 L'installation n'est pas conforme.
- 3 L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

CONSALVO.F / 385

Le directeur,



BTV
 Fabien Consalvo/385

Le 10-06-2013

Electricom sprl
Avenue du Progrès n° 3
4432 Alleur

Client: Mr Mention

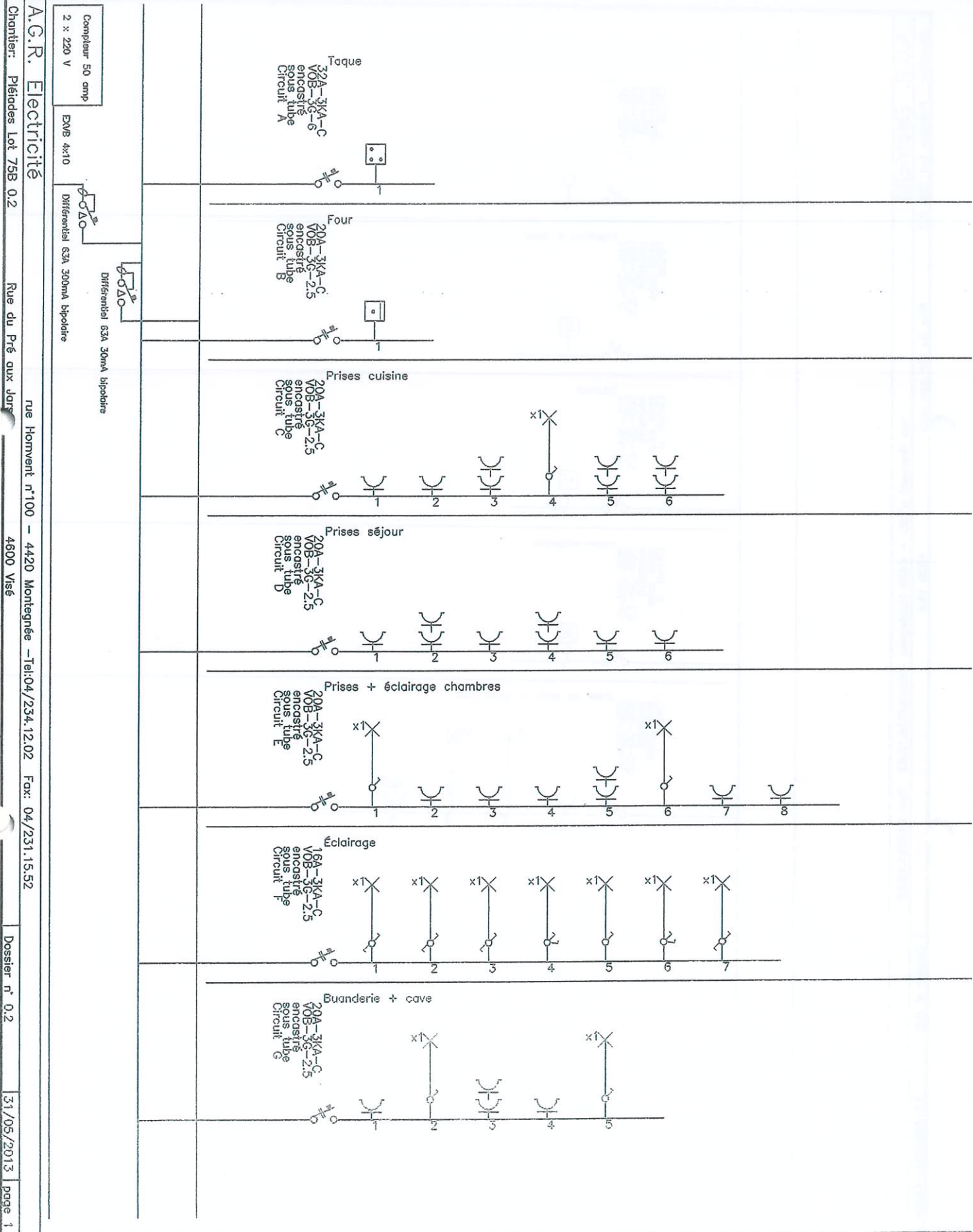
Lot 75 B0.2

Adresse du chantier:
 Rue du Pré aux Jars
 4600 Visé

Date:
 30 mai
 2013

Echelle:
 nul

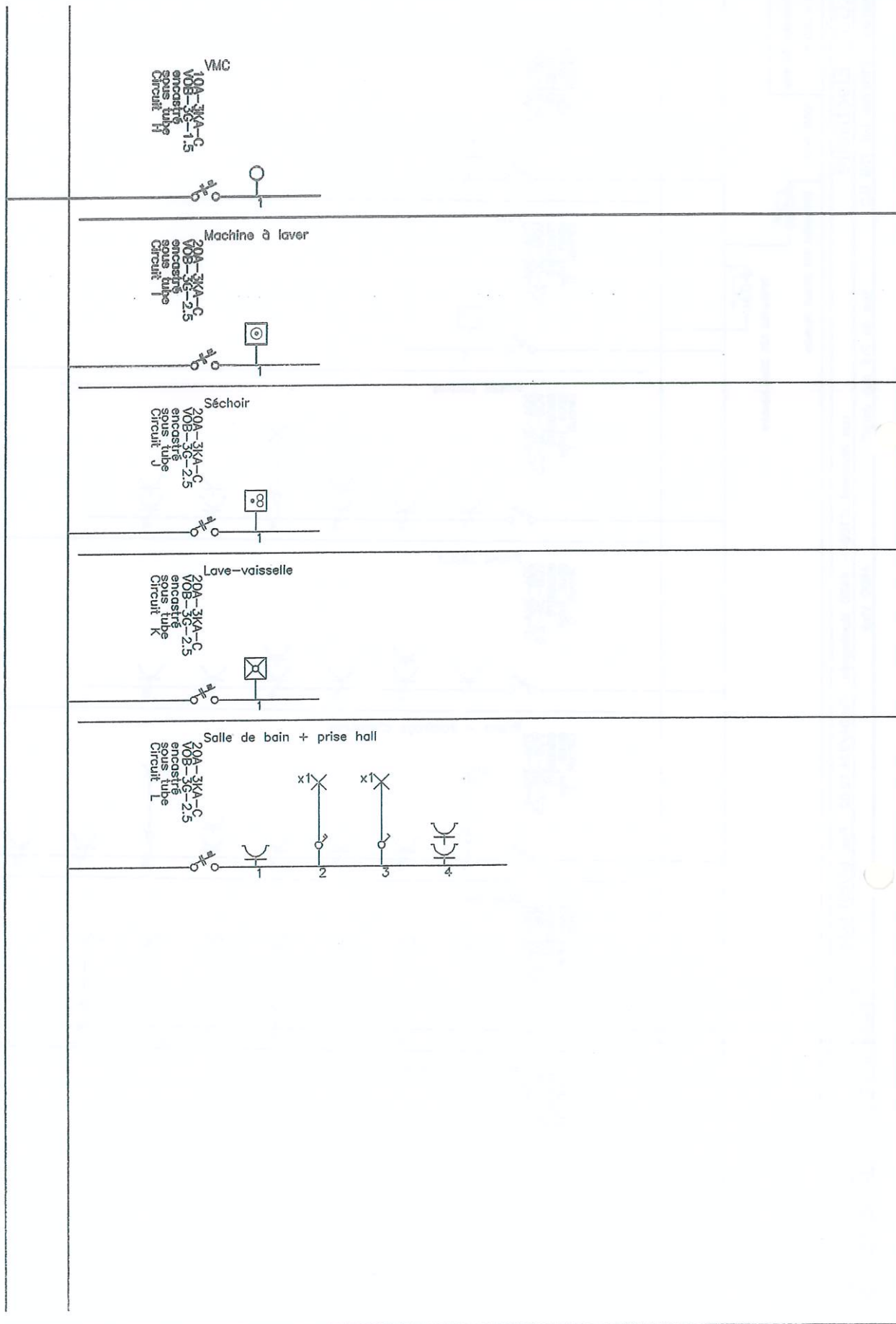
L 10-06-2013



rue Homment n°100 - 4420 Montegnée - Tél:04/234.12.02 Fax: 04/231.15.52

Dossier n° 0.2

31/05/2013 page 1



Le 10-06-2013